

Nantes, Baron de l'Empire, membre de la légion
d'honneur pour légalisation des signatures 5rd Dufou
Mosneron-Dupin & Bernard Jeune aux quelles
foi doit être ajoutée. —

En mairie le vingt Mars mil huit cent douze
signé By Bossel adjoint. —

Vu pour la légalisation de la signature By Bossel
apposée ci dessus — En sous préfecture à Nantes
le 20 mars 1812 — L'auditeur, sous-préfet,
signé de Cursay

Nantes, le 20 mars 1811 —

Nomination d'internes
à l'hôpital l'hôtel-dieu

La Commission administrative des hospices
civils de Nantes à Messieurs Fçois Martin
et Marchand — Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous prévenir que
Monsieur le Préfet a approuvé le 19 de ce mois,
notre délibération du 11 par laquelle nous vous
avouons Elèves internes des hospices. Nous
vous invitons en conséquence à prendre le service
à l'hôtel dieu: La Sœur Supérieure vous indiquera
à chacun la chambre qu'il doit occuper;
Et nous vous prévenons que tel que soit à l'événement
votre rang d'ordre dans la liste des internes,
vous devrez conserver la chambre qui aura été
mise à votre disposition —

Nous avons l'honneur d'être avec une parfaite
considération Messieurs,

Vos très-humbles & très-obéissants serviteurs,
signés Bernard Jeune
Daniel Kevogan — Mosneron Dupin,
5rd Dufou — —

Diplôme

Université de France
diplôme de docteur en médecine
Au nom du Roi. —

Nous Loius de Fontanes Pair de France
grand maître de l'Université;

Vu le certificat d'aptitude au grade de
docteur en médecine, accordé le 12 février
1812, par le doyen et les professeurs de la
faculté de médecine, Académie de Paris,
au sieur Martin (François Joseph) né à
Nantes département de la Loire inférieure,
le 19 mars 1791 — ; —

Vu l'approbation donnée à ce certificat
par le doyen faisant fonction de Vice-Recteur
de la dite Académie; Par cette faculté —